

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 29 septembre 2011

Date de convocation : 23 septembre 2011

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18 Présents : 12 Procurations : 3 Pour : Contre : Abstention :

L'an deux mille onze, le 29 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET

EXCUSES : Laurent AUBUCHOU, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON, Emmanuelle JAURETCHE, Guy LABARRERE, Pierre SAUBATTE

PROCURATIONS : Laurent AUBUCHOU à Antoine CUYAUBERE, Nicolas BUZY-VIGNAU à Yves MONGUILHET, Marc CANTON à Pierre DABAN

Secrétaire de séance : Yves MONGUILHET

Lecture du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2011: adopté à l'unanimité.
Un point est rajouté à l'ordre du jour : relèvement de la déchéance quadriennale.

1) Avis d'enquête publique travaux de gestion environnementale : adopté à l'unanimité

Le conseil a donné un avis favorable à l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 30 septembre 2011 concernant une demande de déclaration préalable d'intérêt général pour le programme de travaux 2011-2012-2013 envisagés par le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau. Ces travaux consistent à protéger les berges, afin d'assurer la défense contre les inondations.

2) Périmètre du Syndicat intercommunal du gave de Pau : adopté à l'unanimité

Le nouveau périmètre du syndicat intercommunal du gave de Pau, intégrant la commune d'Asson, suite à l'arrêté préfectoral du 11 août 2011, est approuvé.

3) Patrimoine rural : contrat communautaire : adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la politique de valorisation et de restauration du patrimoine rural, la Communauté de Communes de la Vath Vielha a terminé le recensement des sites. Il est proposé d'inscrire le quartier Labat et l'Ermitage dans le projet communautaire. Un groupe de travail comprenant Yves Monguilhet, Marie-Gabrielle Monset, Bernadette Dourrom et Jean-Michel Clos ainsi que les membres de l'association Histoire et Archéologie a été constitué au niveau de la commune.

4) Virements de crédits : adopté à l'unanimité

Des virements de crédits sont nécessaires à l'achat du photocopieur de l'Ecole du Bourg et du lave-vaisselle de l'Ecole du Pont Latapie, ainsi que pour régulariser des dépenses de travaux à l'ancienne mairie.

5) Plan de mise en accessibilité: demandes de subventions : adopté à l'unanimité

Il a été décidé de sécuriser la RD 35 et de solliciter les subventions pour ces travaux. Il a été signalé que les abribus rue des Pyrénées (devant la station essence) et rue Labat sont détériorés.

6) Prorogation d'emploi d'adjoint technique : adopté 14 voix pour, une abstention

L'assemblée accepte de proroger d'un an le contrat d'un adjoint technique.

7) Taxe communale sur la consommation d'électricité-annulation de la délibération précédente : *adopté à l'unanimité*

La délibération du 24 août 2011 sur la mise en place de la taxe communale sur la consommation d'électricité doit être annulée puisqu'elle n'intéresse que les communes de plus de 2000 habitants. La commune d'Asson, étant en dessous de ce seuil, n'est pas concernée.

8) Demande de subvention pour le centre commerçant : *adopté à l'unanimité*

L'avant projet sommaire pour le centre commerçant de la Zac de la Bastide est validé. Il comporte 695 m², dont 195 m² pour une boulangerie, 295 m² pour une supérette et 205 m² pour une boucherie, le logement de fonction ayant été abandonné. Le montant des travaux est estimé à 797 000 € HT pour les trois commerces et 340 000 € HT pour la place de la Bastide, soit un total de 1 434 000 € HT (soit 1 687 000 € TTC, à comparer aux 2 160 000 € TTC du bilan prévisionnel initial).

La poursuite du dossier jusqu'à la consultation des entreprises est autorisée ainsi que la demande des différentes subventions possibles au titre de l'Europe, du Conseil Régional, du Conseil Général et du Fisac.

9) Relèvement de la déchéance quadriennale : *adopté à l'unanimité*

Une entreprise ayant été mise en liquidation, le dossier de réhabilitation de l'ancienne mairie n'a pu être clôturé. Ainsi les 786 €, restant dus à la SEPA, vont pouvoir être versés.

Questions diverses :

Le problème des repas pris dans le cadre d'un Plan d'accueil individualisé aux écoles a été évoqué.